



VILLE de RODEZ

### **Décision du Maire n° DEC2025/0188**

#### **Objet :**

Mandatement de Maître Luc MOREAU, Avocat Cabinet HORTUS  
Requête en annulation auprès de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse  
Contre

Le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse n° 2305232 du 5 juin 2025 qui annule la décision du Maire de Rodez en date du 21 octobre 2022 emportant licenciement de Monsieur [REDACTED] et enjoint la commune de Rodez de réintégrer juridiquement Monsieur [REDACTED] dans ses fonctions de « coordonnateur des activités culturelles » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu le jugement du Tribunal Administratif de Toulouse n° 2305232 du 5 juin 2025 qui annule la décision du Maire de Rodez en date du 21 octobre 2022 emportant licenciement de Monsieur [REDACTED] et enjoint la Commune de Rodez de réintégrer juridiquement Monsieur [REDACTED] dans ses fonctions de « coordonnateur des activités culturelles » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement,

Vu la convention d'honoraires proposée par le Cabinet HORTUS,

### **Décide**

#### **Article 1 : Objet**

D'ester en justice devant la Cour d'Appel de Toulouse, en annulation du jugement du Tribunal Administratif de Toulouse n° 2305232 du 5 juin 2025 qui annule la décision du Maire de Rodez en date du 21 octobre 2022 emportant licenciement de Monsieur [REDACTED] et enjoint la commune de Rodez de réintégrer juridiquement Monsieur [REDACTED] dans ses fonctions de « coordonnateur des activités culturelles » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

De mandater Maître Luc MOREAU, avocat, cabinet HORTUS AVOCATS, 3 rue des Augustins, 34000 MONTPELLIER, afin d'assister et défendre les intérêts de la Ville de Rodez dans cette procédure et produire toutes interventions afférentes.

#### **Article 2 : Prévision budgétaire**

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

#### **Article 3 : Condition d'exécution**

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.  
La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée.  
Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

**Article 4 : Recours**

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

**Article 5 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décision  
Transmise en Préfecture le 1<sup>er</sup> juillet 2025  
Publiée le 1<sup>er</sup> juillet 2025

Par Délégation du Conseil Municipal  
Le Maire  
Signé : Christian TEYSSÈDRE  
Acte dématérialisé

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Mandatement Cour d'Appel Hortus - Dos. [REDACTED]

.....  
Date de décision: 01/07/2025

Date de réception de l'accusé 01/07/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEC20250188

Identifiant unique de l'acte : 012-211202023-20250701-DEC20250188-AU

.....  
Nature de l'acte : Autres

Matières de l'acte : 5 .8

Institutions et vie politique

Decision d ester en justice

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DEC2025-0188 - mandatement\_hortus\_avocats\_[REDACTED]appel.pdf ( 99\_AU-012-211202023-20250701-DEC20250188-AU-1-1\_1.pdf )